

Claudette Royer : une femme engagée, une belle personne !

Femme militante syndicale, syndiquée très tôt à la CGT, connue et reconnue pour son travail militant au plus proche des revendications des « filles des chèques » (comme nous disions) mais bien au-delà au plus près des revendications de tout le personnel des PTT, Claudette a donné un sens à sa vie, par ses combats, animée d'une ambition : « Imposer une autre logique que celle du capital, en mettant la femme, et l'homme bien entendu, au premier plan des préoccupations économiques et sociales. »

Secrétaire générale du syndicat des Services Financiers de Lyon dans les années 80, elle a occupé également des responsabilités importantes à l'Union Syndicale CGT des PTT, puis à l'Union départementale CGT du Rhône. Claudette, c'est l'engagement pour la réduction du temps de travail « à travail égal, salaire égal », la condition féminine, la retraite à 55 ans, le pouvoir d'achat et



l'emploi, contre la guerre, pour la Paix. Concernant la condition féminine, elle était particulièrement engagée dans le combat contre les violences faites aux femmes que ce soit au travail, ou dans la vie.

Claudette a été de toutes les luttes du personnel des PTT qui ont permis d'obtenir des succès dans le domaine des conditions de vie et de travail, mais également pour l'exercice du droit syndical, Claudette, savait ce qu'étaient les doubles journées où il fallait, pour une femme, concilier vie au travail et militantisme.

Comme militante, elle était brillante oratrice et prenait souvent la parole dans les couloirs du Centre de Chèques, à la Bourse du Travail, dans les manifestations. Le personnel la reconnaissait dans son rôle de leader syndical.

Elle était également considérée et respectée par la hiérarchie lorsqu'elle menait une délégation en audience chez les chefs de centre et directeurs. C'était avec acharnement et pugnacité qu'elle défendait la cause du personnel pour arracher quelques succès avec une argumentation solide et imparable.

Je pourrais évoquer encore beaucoup de sujets comme la lutte pour le droit de travailler autrement en améliorant le contenu du travail pour le personnel et pour rendre un meilleur service public aux usagers.

Tout simplement Merci Claudette et respect ! Nous te regretterons.

(Hommage rendu à Claudette lors de ses obsèques, par Yveline, au nom de notre section)

Mutuelles...

Lors des échanges en fin d'année 2025 sur le projet de loi de finances de la sécurité sociale, l'amendement Guedj (du nom d'un député socialiste), déposé hors délais à l'Assemblée nationale en fin d'année, mais voté tout de même, a plongé tout le secteur des complémentaires santé dans une espèce de crise. En fait, il interdit les augmentations des cotisations menaçant l'équilibre budgétaire des mutuelles, particulièrement les plus faibles, c'est-à-dire les plus petites, car il leur faut continuer à rembourser des prestations en forte hausse. L'article 13 indique en effet explicitement que « pour l'année 2026, le montant de ces cotisations ne peut être augmenté par rapport à celui applicable pour l'année 2025 ».

Mais il y a un hic : les appels de cotisation et échéanciers de paiement pour 2026 ont été envoyés en fin d'année dernière, avant le vote de la loi, et il est probable que des versements aient déjà été effectués. Concrètement, la hausse est bien là. Comment vont réagir les organismes complémentaires face à cet imbroglio ? Nul ne le sait pour le moment. Rien ne les empêche de prendre acte et d'accepter l'interdiction, sachant qu'ils auront toute latitude pour revoir les tarifs à leur guise dans un an. Dans ce cas, à eux de rectifier le tir directement auprès de leur clientèle, en ajustant les mensualités à venir, par exemple.

S'ajoute à cela que, sous prétexte que la majorité des mutuelles n'a pas attendu le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale pour annoncer des augmentations pour 2026, le gouvernement a fait voter par l'Assemblée nationale et le Sénat, une taxe prétendument exceptionnelle de 2,05% sur leurs cotisations santé. Cela porte les taxes et contributions à un niveau record de plus de 16%, inédit en Europe (200€ annuels en moyenne par adhérent !) ; à comparer aux 10% de TVA sur la malbouffe qui pourtant fait grimper l'obésité de manière inquiétante ! Pour ce qui est de la MG, celle-ci a décidé que cette taxe ne sera pas répercutée dans les cotisations des adhérents. Conformément à la décision de son Assemblée générale annuelle, tenue en janvier, la MG prévoit malgré tout une évolution de la cotisation au 1er juillet, diminuée d'une nouvelle redistribution pour tous les adhérents, sous la forme d'une réduction de cotisation.

L'augmentation des dépenses de santé annuelle est bien supérieure à l'inflation économique. Or, les cotisations des complémentaires santé sont directement liées à l'augmentation des dépenses de santé qu'elles remboursent à leurs adhérents. Les mutuelles n'ayant aucune aide de l'État, ni d'actionnaires à gaver, ni encore de possibilité d'emprunter auprès des banques, ces augmentations sont nécessaires pour préserver les équilibres des garanties et leurs mécanismes de solidarité.

Les dépenses de santé augmentent sans discontinuer en France depuis quinze ans, sous l'effet conjugué du vieillissement de la population, de l'augmentation des maladies chroniques, des innovations médicales, des revalorisations et des dépassements d'honoraires, et plus généralement, de l'évolution des pratiques (par exemple, un scanner ou un IRM sont aujourd'hui plus fréquemment prescrits, là où il y a quelques années, une radiographie « classique » suffisait).

L'augmentation des dépenses s'est encore intensifiée depuis 2020, avec la création du 100% santé, et, de plus, des transferts de charge de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires santé. La Mutuelle Générale, qui protège la majorité des retraités du secteur des activités postales et de télécommunications est parvenue une nouvelle fois en 2025 à contenir l'indexation de la cotisation santé statutaire à 3,25 % (y compris sans qu'il y ait d'« effet âge », souvent omis dans la communication par ses concurrents, notamment les assurances privées), inférieure à la moyenne des mutuelles (6 %) ; soit environ 106€ mensuels pour la cotisation « Essentiel ».

La MG avait décidé de décaler la date d'évolution de la cotisation santé statutaire pour attendre les mesures prévues par la loi de financement de la Sécurité sociale, dont le vote recule un peu plus en fin d'année. C'est pourquoi, la cotisation de la garantie santé statutaire de la MG n'a pas été augmentée au 1er janvier dernier, et restera inchangée par rapport à 2025, jusqu'en juin.

- **Revendiquons tous ensemble une sécurité sociale intégrale !**
- **Soyons tous très vigilants sur les évolutions à venir !**

Rappel :

Pour nous joindre :

Permanences du bureau au local 79, rue Pierre Delore tous les mardis à partir de 10h.

Téléphone : 04 78 61 16 29

Mail : retcgtptt69@wanadoo.fr

La continuité syndicale

Bienvenue à toi... pour la réussite de nos combats !

Il existe chez nous, et c'est indispensable, une continuité syndicale entre vie active et retraite.

Les retraités CGT sont partie prenante de l'activité globale de notre syndicat FAPT (Faire Avec et Pour les Travailleurs...) du Rhône depuis notre congrès de fin novembre 2021.

Le travail de notre section est une pierre angulaire aujourd'hui dans le syndicat. Pourquoi ? Nos camarades actifs sont très occupés à siéger et participer aux décisions des nouveaux CSE (Conseil Social et Economique) institués par les directions nationales de la Poste et d'Orange, les éloignant le plus possible du militantisme de terrain. Ils ont besoin de nous.

Nous avons, en tant que retraités, nos propres revendications, mais nous avons aussi les mêmes besoins que les actifs en ce qui concerne la santé, la sécurité sociale, les services publics...

Le prochain congrès de notre fédération FAPT CGT (du 20 au 24 avril) doit impérativement débattre sur la syndicalisation et la formation pour agir dans l'organisation.

Soyons offensifs, moteurs, ambitieux avec le monde du travail. Donnons notre part à l'envie de lutter sur des axes de combat clairs.

Donnons envie aux salariés de rejoindre la CGT.

Donnons un tour nouveau à notre section de syndiqués retraités pour toutes ces exigences. Pour prendre sa place avec continuité dans la section, chacun apportant son vécu, sa vision, son expérience.

Nous comptons sur toi et ton engagement de retraité, de pré-retraité. Nous sommes à un moment-clé de notre volonté militante. Pour cela, nous avons besoin de renforts impératifs.

André



Les retraités en manifestation le 2 avril 2026.

Fort.e.s, uni.e.s, déterminé.e.s

*Trois mots qui nous ressemblent pile et nous rassemblent,
Alors que finances, guerres, patronat, extrême droite obscurcissent la vie,
Dans un monde chamboulé, versatile et qui tremble,
A l'inverse d'un Trump, nous ne sommes et ne voulons pas d'un état désuni.*

*Nos forces, telles qu'elles sont aujourd'hui, viennent de notre histoire.
Nous avons, toutes et tous, un rôle à jouer, intra muros et à l'extérieur
Cent trente années nous guident, aussi faites de victoires.
Notre syndicalisme est bien là, et doit peser vraiment à l'intérieur.*

*Nous représentons la force d'un grand moyen social, maître de convergences.
L'action des neuf orgas en bataille compacte peut en témoigner.
Soyons vent debout, pas bancals, face à l'intolérance,
Sinon pourquoi toutes ces repréailles, ces attaques contre la CGT ?*

*Les luttes se précisent, 8 mars, 2 avril, et se multiplient pour prendre de la hauteur,
Commencent face aux périls, pour toutes les libertés et droits féminins.
Les exigences sont là, indispensables, il nous faut gagner de l'épaisseur
En avançant, en engrangeant, pour un avenir apaisé et serein.*

André



Les retraités en manifestation le 2 avril 2026.

Veuillez nous excuser pour la mauvaise qualité d'impression de ce numéro du Trait d'union, en particulier pour ce qui concerne les photos. Notre imprimante est en fin de vie et sera bientôt renouvelée. Nous vous promettons un prochain numéro de meilleure qualité.